

Liquidation de la retraite Madelin et liquidation du régime de retraite de base

Pour percevoir une retraite Madelin, il est désormais possible de dispenser l'assuré de la condition de liquidation de son régime de base en se calquant sur la nouvelle norme fiscale.

Une telle dérogation doit être assortie d'une limitation en ce qui concerne l'âge de la liquidation qui ne peut être avancé par rapport à l'âge le moins élevé prévu par un régime de base ou complémentaire de premier niveau (proposé par les organismes de base) et ce en référence au tableau ci-après.

En conséquence, cette dérogation ne peut être accordée que si la clause d'anticipation est limitée suivant ces normes.

AGE DE LIQUIDATION DE LA RETRAITE DES TNS

CANCAVA (artisans)

60 ans

ORGANIC (commerçants)

60 ans

MSA (agriculteurs)

60 ans

CNAVPL (principales professions libérales)

CAVAMAC (agents généraux et mandataires non salariés de l'assurance)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CIPAV (caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CREA-IRCEC-RACL-RACD (enseignement, arts appliqués, sport, tourisme)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CARPIMKO (masseurs, kiné, infirmiers)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CARCD (dentistes)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CAVEC (experts-comptables)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CARMF (médecins)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CRN (notaires)

65 ans (mais 50 ans si contraints de cesser leur activité par suite d'infirmité ou de maladie graves)

CAVOM (officiers ministériels, publics et des compagnies judiciaires)

65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail)

CAVP (pharmaciens)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CARSAF (sages-femmes)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CARPV (vétérinaires)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)

CNBF (avocats)

65 ans (mais 60 ans si inaptitude au travail)